

Déclenchement Intéressement



Suivez notre actualité :

www.fo-das.fr

BLAGNAC, le 16/01/2024

Depuis plusieurs années, nous avons maintenu la pression pour une meilleure redistribution

L'année écoulée est la première, depuis la crise sanitaire, à ne pas être impactée par l'activité partielle.

Elle concrétise un retour à meilleure fortune avec de très bons résultats économiques, malgré les difficultés de recrutement.

Contrairement à la participation, le cadre légal ne prévoit pas la mise en place obligatoire de l'intéressement.

Nous sommes à l'origine de l'instauration du premier accord d'intéressement chez DAS qui n'existe dans aucune autre entité du groupe. Pour arriver à ce résultat, il aura fallu des années de négociation, durant lesquelles nous avons bataillé sans relâche :

- En 2015, nous avons conditionné notre signature des NAO à la négociation d'un accord d'intéressement. Si la formule de calcul n'était pas encore à la hauteur d'une juste redistribution, notre négociation du moment, consistait à entrouvrir une porte pour l'avenir.
- Dès lors nous n'avons cessé de demander d'améliorer cette formule. C'est ce que nous avons obtenu en 2018 puis en 2022.
- En 2022, nous avons été la seule organisation syndicale à revendiquer et obtenir le changement total de la formule de calcul de l'intéressement.

Le travail effectué par FO DAS depuis 2015 paye enfin aujourd'hui par une meilleure redistribution, en reconnaissance de notre travail, avec un intéressement de :

637,04€ Brut soit 575,26€ Net

Le Combat syndical est long, il ne se gagne pas par des actions d'éclats souvent stériles. FO DAS négocie tous les jours pour aboutir à des accords pérennes, comme l'intéressement, la subrogation, les jours d'enfants malade, etc...

Chez FO DAS, nous préférerons toujours agir plutôt que subir.



